

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Date de la convocation
4 décembre 2025

Objet de la délibération
**Demandes de
subventions 2026
auprès de l'Etat**

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - MM. Yves NEMBRINI - Michel BIRCK - Mme Chantal ROMO - M. Jean MARGET Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothee PIERARD - Ophélie VAN ELSUWE - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Louis NKAKE CHAKOMI - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG - M. Patrick GOSSET.

Absents excusés : Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à Mme Mirjana JAKOVLJEVIC) - Mme Laëtitia ROULET (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) M. Roger MENN (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) - M. Didier DUCHAUSSOY (pouvoir à M. Michel BIRCK) - M. Salim BACHIR.

Absentes : Mmes Pauline DESGUERRE - Isabelle CHARETTEUR.

Madame Emilie LELONG est nommée secrétaire de séance.

L'unanimité des membres du Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat pour la réalisation des opérations suivantes :

- Accès PMR à l'Hôtel de Ville
- Réhabilitation des tribunes du stade René Naudot
- Réaménagement de l'immeuble 4 rue du Général Leclerc
- Rénovation des sols des écoles maternelles
- Etudes de faisabilité :
 - . aménagement d'entrée de ville
 - . dépollution de l'ancien site Floquet Monopole
- Aménagement du local Archives
- Plan Local d'Urbanisme

Le financement de ces projets sera assuré par prélèvement sur les recettes de fonctionnement du budget 2026 de la commune, par les subventions allouées et si nécessaire par emprunt.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 12 décembre 2025

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE